## COMMUNE DE VIUZ EN SALLAZ



## **DECISION DU MAIRE**

N° DEC05 2023

Objet:

Mission de diagnostic, faisabilité et programmation technique détaillée pour la restructuration de la Mairie

Le Maire de la commune de Viuz-en-Sallaz

VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

VU les articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique

VU la délibération du Conseil Municipal n°D2020\_029 du 28 mai 2020, donnant délégation au Maire, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et que le montant estimatif n'excède pas 50.000€ HT

CONSIDÉRANT la technicité du chantier à conduire et la nécessité d'un accompagnement dans la conception du projet

CONSIDÉRANT la mise en concurrence effectuée par le bureau d'études de la commune

CONSIDÉRANT l'offre économiquement la plus avantageuse de la société AMOME Conseils

## DECIDE

Article 1er: de SIGNER avec la société AMOME Conseils, sise 36, rue Rabelais – 69512 VAULX en VELIN, un contrat de mission de diagnostic, faisabilité et programmation technique pour la restructuration de la Mairie, pour un montant de 11 900 € HT.

Article 2: de PRECISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

Article 3: d'INFORMER le Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion, de la présente décision, qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au code général des collectivités territoriales.

Ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Article 4: Le présent acte est susceptible, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, publication ou notification, d'un recours grâcieux auprès de Monsieur le Maire de Viuz-en-Sallaz, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Pour Extrait conforme A Viuz-en-Sallaz, le 12 juin 2023 Le Maire, Pascal POCHAT-BARON

Certifié exécutoire

Affichage le 12 / 06 / 23

Télétransmission sous-préfecture le 12/06/2023

Par délégation du Maire,

La Directrice Générale des Services

Pascale CHAPUIS